septembre 2026

ENQUÊTE SATISFACTION

ET RÉSULTATS



ANNÉE 2025

AVS FORMATION

SOMMAIRE

1 / Taux d'admission en formation

2 / Taux de satisfaction des participants

3 / Taux d'engagement des participants

4 / Taux d'intégration des professionnels

Enquête satisfaction AVS Formation 2025

1 / Taux d'admission en formation

Prestations	Contacts	Entretiens	Admis
Formation métier	36 soit 100%	14 soit 38%	6 soit 17%

Cette année le public est constitué de :

- 83 % de femmes et 17% d'hommes.
- 32% Belgique,17 % France, 17% Suisse, 17% Maroc, 17% Pays-Bas.
- 33 % du monde paramédical, 33 % du domaine du bien-être et 33% en reconversion.

Par ailleurs, le taux d'entretiens par rapport aux prises de contacts est de 38 %.

2/ Taux de satisfaction des participants

Les critères de satisfaction sont extraits du référentiel national qualité.

Le taux moyen est de	96 %
Communication des objectifs et programme	95
Organisation et déroulement	100
Adéquation des moyens et matériel à disposition	100
Conformité de formation par rapport au programme	100
Qualité et clarté des supports	90
Animation des intervenants	95
Progression de la formation : durée, rythme, alternance théorie / pratique	90

Démarche qualité

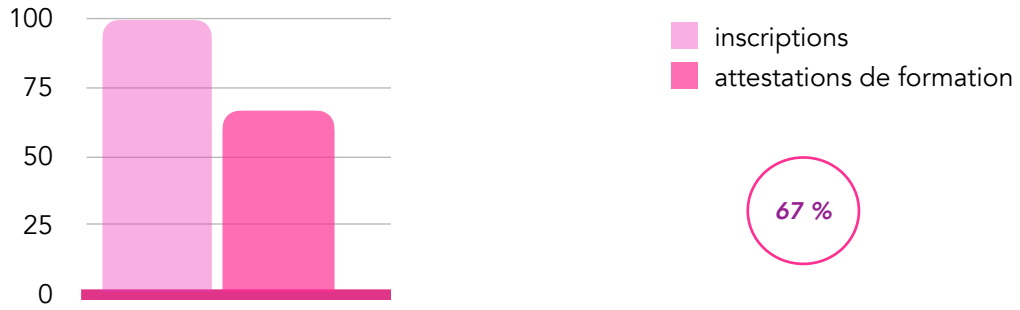
Les actions d'amélioration (démarche qualité) ont reçu un accueil favorable de la part des stagiaires. En particulier :

- Présentation améliorée de la démarche d'évaluation (obligation légale d'AVS, demande de travail personnel mieux reçue)
- Accompagnement renforcé du parcours de formation (aide sur la partie mise en place du stage).

Le taux de satisfaction est stable par rapport à l'an passé.

3 / Taux d'engagement des participants

Le taux d'engagement est égal au nombre de personnes de l'année N qui obtiennent l'attestation formation sur le nombre de personnes de l'année N qui s'inscrivent à la formation.



Un taux d'engagement en baisse par rapport à l'année précédente car les participants de la dernière formation finalisent les éléments de rendus pour l'obtention de l'attestation de fin de formation *(enquête complétée début novembre 2024).*
Par ailleurs, il n'y a pas d'abandon.

4 / Taux d'intégration des professionnels

Il se calcule par le ratio du nombre de professionnels entrés en activité dans l'année qui suit la sortie de formation. Ce taux ne concerne que la formation initiale *(100% des praticiens sont en activité dans le cadre de la formation continue).*

Intégration professionnelle réussie
Le taux d'intégration réalisé représente les démarrages effectifs d'activité en tant que salarié ou gérant d'entreprise *(avec suivi de l'évolution, mise en place des outils de gestion, et démarche qualité).* En 2025, on constate à un taux moyen d'intégration de : **60 %**

- 33 % à 1 mois
- 33 % à 6 mois
- 33% à 9 mois

Cette année l'intégration professionnelle :
- a été rapide pour un professionnel qui reprenait un établissement avec sa clientèle
- et plus longue en raison de la recherche d'un local professionnel adapté

Le taux d'intégration est passé de 67% à 60% car 1 participante est en transition de vie personnelle et l'autre ne souhaite pas garder de lien.